



JOURNÉE PORTES OUVERTES 2026

Foire aux questions

Quelles sont les particularités de l'école d'architecture de Bordeaux par rapport aux autres ?

L' ENSAP Bordeaux est une des deux écoles du réseau français qui forme à la fois des architectes et des paysagistes. Cela contribue à la richesse des enseignements. Certains sont croisés et une partie de l'équipe pédagogique enseigne dans les deux formations.

Quelle est la procédure d'admission au niveau Bac ?

La pré-inscription se fait sur le site Parcoursup.

Quels sont les critères de sélection sur Parcoursup ?

LA SÉLECTION DES CANDIDATS SE FAIT EN DEUX PHASES :

1/ L'admissibilité en architecture sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
 - les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Voir les matières sélectionnées en 2026 en Annexe 1

- 2- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** du candidat.

L'admissibilité en paysage sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
 - les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Un bonus de 1 point sur la note globale sera attribué aux moyennes supérieures à 16/20 en LV1 et LV2 (tronc commun uniquement).

Voir les matières sélectionnées en 2026 en Annexe 2

- 2- Le **projet de formation motivé (5000 caractères maximum)**
- 3- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** (pour les lycéens) ou dans la Fiche de suivi d'orientation (pour les candidats en réorientation)

Cette sélection sur dossier permet de convoquer 540 candidats pour la formation architecture et 175 pour la formation paysage. Les convocations sont envoyées via parcoursup.
L'admission consiste en un entretien de motivation de 20 minutes pour la formation architecture et 15 minutes pour la formation paysage basé sur la curiosité, la motivation et la personnalité, et non pas sur des connaissances dans les disciplines. Le jury est composé de 2 enseignants de l'école.

2/ L'admission

Critères de sélection pour les entretiens

En architecture :

- 1- La qualité de la présentation orale
- 2- La motivation du candidat pour les études d'architecture
- 3- L'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle

En paysage:

- 4- La qualité d'écoute et d'expression du candidat
- 5- La sensibilité et la créativité du candidat
- 6- La motivation du candidat pour les études de paysage (connaissance des enjeux du métier, intérêt pour les questions sociales, environnementales techniques et culturelles)
- 7- La connaissance de la formation et l'intérêt pour l'école de Bordeaux

- **Quelles sont les dates clef du calendrier Parcoursup ?**

Ouverture du site d'information sur les formations : 17 décembre 2025

Ouverture de la plateforme Parcoursup : 19 janvier 2026

Date limite d'inscription et de formulation des vœux : 19 mars 2026

Date limite de finalisation du dossier et confirmation des vœux : 1 avril 2026

Examen des candidatures par les écoles : à partir du 7 avril 2026

Envoi des convocations : à partir de fin avril 2026

Journée d'admission: jeudi 13 mai 2026

Affichage des propositions d'admission : à partir du 1 juin 2026

Combien de candidats sont retenus à l'issue de la procédure Parcoursup ?

En Architecture : 100 candidats admis

En Paysage : 33 candidats admis

Peut-on entrer en cours de cycle ?

Oui mais cela dépend de votre parcours antérieur.

EN ARCHITECTURE

Procédure de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP)

Conditions d'accès :

- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validé au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) dans des domaines d'études en lien avec la formation
- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validé au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) sans lien avec le métier d'architecte - Les entrées en formation se font exclusivement en 1^{er} année de Licence.
- Etudiants dans une ENSA en France ayant interrompu leurs études depuis plus de trois ans et qui souhaite reprendre les études d'architecture à l'ENSAP Bordeaux.
- Etudiants à l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris
- Candidats possédant une ou plusieurs expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activités) acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage en lien avec le métier d'architecte

Procédure :

- 8- Dépôt des candidatures sur le portail Taïga Admission – jusqu'au 11 Janvier 2026**
- Phase d'admissibilité: Examen des dossiers par une commission et sélection des candidats reçus en entretien
- 9- Phase d'Admission : Entretiens des candidats admissibles (mars 2026)**

Critères de sélection :

Admissibilité	Admission
- Adéquation du parcours de formation antérieur - Motivation du candidat - Qualité de création du portfolio	- Qualité de la présentation - Motivation - Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit

Positionnement dans le cursus :

Il n'existe pas de règles générales sur les équivalences de diplômes. La commission décide au cas par cas. En fonction de votre dossier, il existe 3 possibilités:

- La commission accepte votre demande
- La commission formule une nouvelle proposition
- La commission refuse votre demande sans formuler de proposition

Nous vous invitons à consulter les programmes des études par année afin de vous situer au regard de vos acquis.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Licences professionnelles dans les domaines de la construction et du bâtiment
- Ingénierie
- Génie civil
- BTS ERA (études réalisation agencement)
- BTS TEB (techniques études du bâtiment),
- Compagnons dans le bâtiment
- Architecte d'intérieur
- Arts / histoire de l'art
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Géographie
- Développement durable

EN PAYSAGE

Admission à Bac +2 - Accès en DEP1 voie externe du concours commun

Conditions d'accès : Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 120 crédits européens

PROCÉDURE :

Pré-inscription en ligne sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

Certification dans une langue vivante européenne (B1) et pour les candidats de nationalité étrangère non-francophone attestation au test de connaissance du français (B2)

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite (description d'un site) et une épreuve d'expression plastique à partir d'un dossier documentaire et une épreuve orale d'admission (entretien avec un jury).

Admission à Bac+3 - Accès en DEP2 – Admission sur titres (2 places ouvertes en DEP2 à Bordeaux en 2026-2027)

Conditions d'accès : Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 180 crédits européens

PROCÉDURE :

Pré-inscription en ligne sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

Un dossier de travaux personnels et de recherche est demandé au candidat : Le dossier de travaux personnels et de recherche est constitué d'un recueil de travaux personnels et de recherche qui doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à suivre la formation de paysagiste DEP dans tous les domaines enseignés.

Consignes pour la constitution du dossier : Le dossier doit présenter de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles démontrant une prise de recul sur un parcours et une pratique de projet.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Horticulture
- BTS aménagement paysager
- Licence biologie / SVT
- Architecte d'intérieur
- Arts
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Architecture
- Géographie
- Développement durable
- Ingénierie

Doit-on avoir une culture architecturale et/ou culture paysagère avant de rentrer ?

Ce qui est attendu, c'est surtout une ouverture sur le monde, de la curiosité. N'apprenez pas par cœur la biographie de tel architecte ou les grandes étapes d'un courant architectural ou d'une pensée paysagiste, ce n'est pas ce qui est attendu de vous. Montrez plutôt en quoi votre expérience et votre motivation font de vous le candidat idéal.

Doit-on avoir un bon niveau en dessin pour être admis ?

Pas nécessairement. Il n'y a pas d'épreuve de dessin dans le processus d'admissions. Vous serez formés au dessin pendant votre cursus. Mais si vous possédez ce talent, faites-en sorte de le valoriser.

Ces études demandent-elles un investissement personnel important ?

Oui, les cinq années d'étude (d'architecture, comme de paysage) requièrent un engagement personnel important. Les enseignements (cours, séminaires, ateliers de projet etc.) demandent un travail personnel chaque semestre. Le temps étudiant (face à face pédagogique + travail personnel) équivaut à environ 800 heures par semestre, et environ 35 heures de cours et TD à l'école par semaine.

Quelles sont les matières ?

Quels sont les contenus ?

Combien d'heures par semestre ?

Quels types de travaux ?

▪ ARCHITECTURE.

Tous les semestres du cycle licence comprennent différentes unités d'enseignement :

- Le projet en architecture et l'interaction avec les enseignants du champ VT (villes et territoires / urbanisme) ;
- La construction avec des cours et des TD / exploration des matériaux, des ambiances, calcul de résistance / poussée... ;
- La représentation : dessin à vue, dessin codé, informatique, autres médias (vidéo, gravure...) ;
- La Culture architecturale : sociologie, histoire de l'art, histoire de l'architecture, langues étrangères (uniquement l'anglais à l'ENSAP Bordeaux).

Le cycle master est constitué de :

- un atelier de projet au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9, avec des cours théoriques spécifiques
- Un séminaire au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9
- Des enseignements de tronc commun (construction / réglementation)
- Un stage de formation pratique
- Des optionnels (TD ou cours à choisir chaque semestre : S7, S8, S9, S10)

▪ PAYSAGE.

Les domaines d'études sont les suivants :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Démarche artistique
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Compréhension des paysages dans l'espace et le temps
- Politiques, acteurs, économie et cadre d'action
- Langages et représentation (dont anglais)
- Initiation à la recherche

Quels bacs ou quels diplômes sont plus favorisés ?

Aucun baccalauréat n'est favorisé. Un profil littéraire ou artistique sera tout autant à l'aise dans ses études qu'un profil scientifique ou économique.

L'ENSAP Bordeaux valorise également la diversité en ouvrant l'accès à ses formations aux bacs professionnels et technologiques.

Comment préparer le concours post bac ?

Il ne s'agit pas d'un concours, il n'y a réellement qu'une seule épreuve, l'entretien d'admission pour chaque formation. Il se déroule face à deux enseignants de l'ENSAP Bordeaux qui évaluent votre motivation.

Vous pouvez consulter le rapport des jurys sur le site internet de l'école.

Est-ce que ce sont des études qui coûtent cher ?

Les frais de scolarité pour les études d'architecture se montent à environ 600 euros par année en licence et environ 700 euros en cycle master pour les non boursiers.

Les frais de scolarité pour les études de paysage se montent à environ 700 euros concernant les trois 1^{ère} années et 850 les deux dernières années pour les non boursiers.

Les frais de matériels (maquettes, travaux dirigés) sont à prévoir en plus des droits d'inscription pour les deux formations.

Investir dans un ordinateur portable est judicieux. Des recommandations sont transmises au moment de l'inscription administrative.

Quelles sont les taux d'admissions ?

En architecture :

23% d'admissibles (540 sur les 2383 inscriptions Parcoursup)

16% d'admis (90 sur les 540 admissibles) 4 % des inscrits sur Parcoursup.

En paysage / Parcoursup CPEP1 :

51 % d'admissibles (225 sur les 439 candidats inscrits)

13 % d'admis (30 admis sur les 225 admissibles) 7 % des inscrits sur Parcoursup.

En paysage / concours national DEP1 :

En 2024-2025

32 % d'admis (47 admis sur 145 inscrits)

7 candidats pour Bordeaux, soit 14 % d'admis à Bordeaux

Quelles sont les passerelles entre la filière d'architecture et celle du paysage ?

Les deux formations initiales sont accessibles distinctement.

Si un candidat souhaite tenter les 2 sur Parcoursup, il faut absolument qu'il s'inscrive aux 2 formations. **Donc il devra formuler 2 vœux.**

Bien que les deux formations soient dispensées dans un même établissement, elles ne sont pas fongibles. Elles ont chacune leurs singularités. L'inscription dans l'une ne vaut pas inscription dans l'autre.

Une fois engagé dans une formation, il est fortement conseillé de terminer un cycle (licence, CPEP, master) afin de pouvoir solliciter une entrée en cours de cycle dans l'autre formation.

Existe-t-il des relations entre l'école de Bordeaux et d'autres établissements à l'international ?

Sous quelle(s) forme(s) sont-elles ?

L'ENSAP Bordeaux est liée à 63 établissements à l'étranger

En Europe (programme Erasmus +) : 76 conventions pour la formation Architecture, et 30 pour la formation Paysage.

Hors Europe (conventions bilatérales) : 28 conventions pour l'Architecture et 19 pour le Paysage.

Est-ce que tous les étudiants ont la possibilité de partir en Erasmus ?

Quasiment, le nombre de conventions le permet.

En formation Architecture, les mobilités peuvent se dérouler en 1^{er} ou 2^{ème} cycle (sauf en 1^{ère} année d'études).

En formation Paysage, en année de DEP1 sur le semestre 5 et en DEP 3 sur le semestre 9 (Mobilité en DEP3 uniquement pour les étudiants arrivant du concours externe en DEP, pas de mobilité pour les entrant en DEP2)

(les demande en S9 ne sont pas prioritaires)

Les candidatures sont examinées par une commission constituée d'enseignants (Mission déléguée aux affaires internationales).

La sélection se fait sur les critères suivants :

- niveau de langue requis par l'université d'accueil ;
- entretiens avec l'enseignant référent;
- lettre de motivation.

Pour combien de temps peuvent-ils partir ?

Architecture : six mois.

Paysage : six mois.

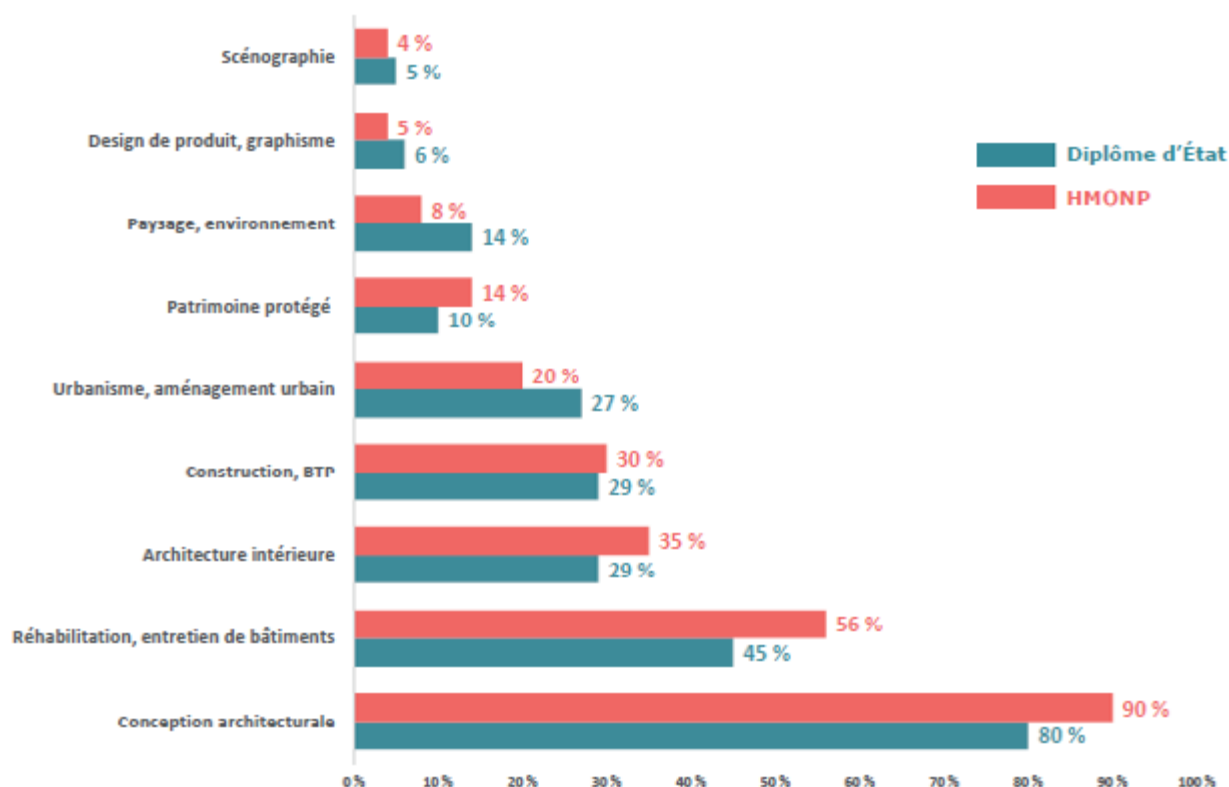
Quels sont les débouchés ?

La formation d'architecte prépare principalement à la maîtrise d'œuvre dans un exercice salarié ou libéral. Près de 8 diplômés sur 10 exercent leur activité en agence d'architecture.

Les jeunes diplômés ADE évoquent principalement les deux domaines suivants : la conception architecturale (80 %), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (45 %).

Toutefois, les métiers de l'architecture qui s'offrent aux diplômés sont nombreux : architectes conseils, en collectivités ou au service de l'Etat, assistance à la maîtrise d'ouvrage, scénographie, journalisme, enseignements.

GRAPHIQUE 43 : Domaines d'exercice professionnel (en pourcentage des répondants insérés dans le domaine Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage)



Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure et déclarant exercer une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine bâti (n = 885). **Note de lecture :** 90 % des diplômés de l'HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer une activité dans le domaine de la conception architecturale (3 ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Le paysagiste intervient dans divers contextes d'exercices : études, conseils, conception et maîtrise d'œuvre, enseignement, recherche, maîtrise d'ouvrage. Il exerce en libéral, comme salarié de bureau d'études, dans la fonction publique, voire dans des associations et ONG.

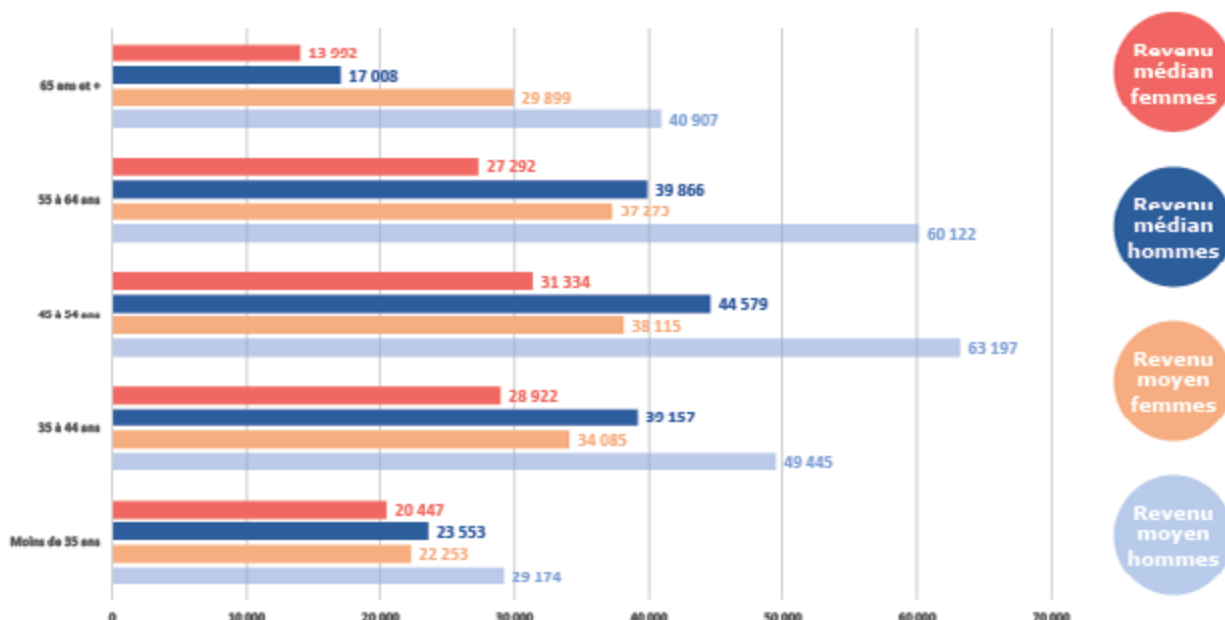
45 % des paysagistes concepteurs travaillant en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement... sont salariés ; 39 % dirigeants et 16 % autoentrepreneurs.

La profession d'architecte en chiffres

Enquête archigraphie (2024-2026)

Revenus :

GRAPHIQUE 22 : Revenu médian et revenu moyen (en euros) par tranche d'âge des architectes libéraux en 2022 pour les hommes et les femmes



Note de lecture : en 2022, le revenu moyen des femmes architectes âgées de moins de 35 ans était de 22 253 €.

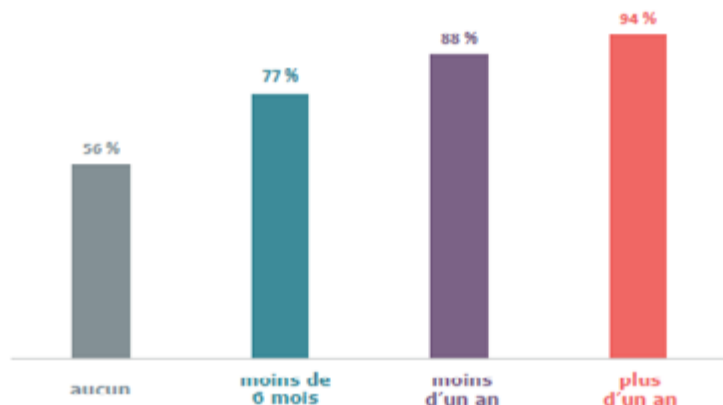
Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux et associés non salariés (champ hors salariés)

Délai d'accès au 1^{er} emploi :

56% sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme.

77% accèdent à leur 1^{er} emploi dans un délai de 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

GRAPHIQUE 39 : Délai d'accès au premier emploi (en pourcentage de l'ensemble des répondants)

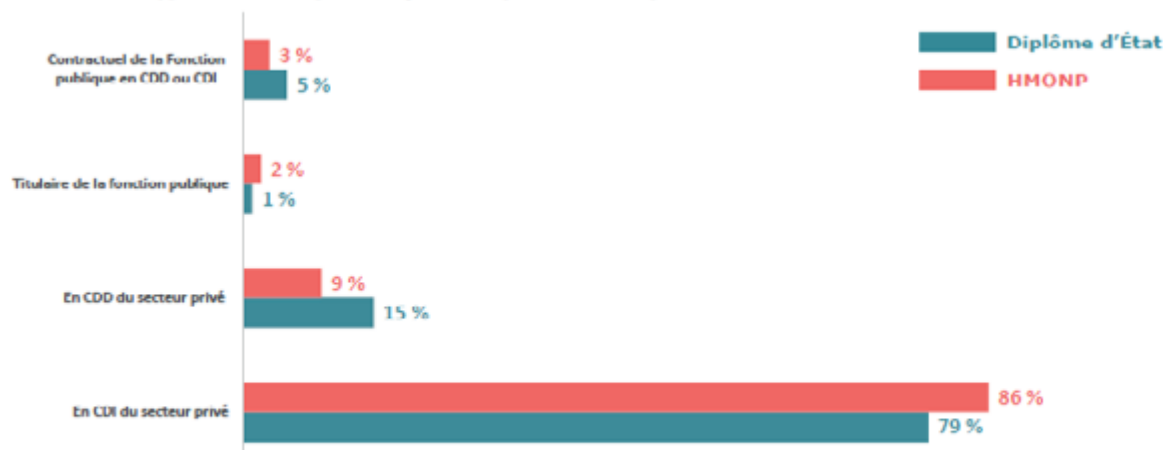


Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure (n = 1 072).

Note de lecture : 88 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins d'un an. **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Taux d'insertion selon le type de contrats

GRAPHIQUE 46 : Le type de contrat pour les jeunes diplômés en emploi salarié selon leur formation



Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure et déclarant exercer une activité professionnelle, en tant que salarié du public ou du privé, dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine bâti (n = 645). **Note de lecture :** 86 % des titulaires d'une HMONP répondants qui exercent une activité en tant que salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (3 ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Féminisation de la profession

La féminisation a doublé en 20 ans. Au rythme actuel, la parité à l'ordre devrait être obtenue en 2040.

GRAPHIQUE 4 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre



Note de lecture : en 2023, il y avait 34 % de femmes inscrites à l'Ordre et 52 % de femmes parmi les architectes de moins de 35 ans. **Source :** CNOA

EN 2023, POUR LA PREMIERE FOIS, D'AVANTAGE DE FEMMES QUE D'HOMMES SONT ENTRÉES A L'ORDRE

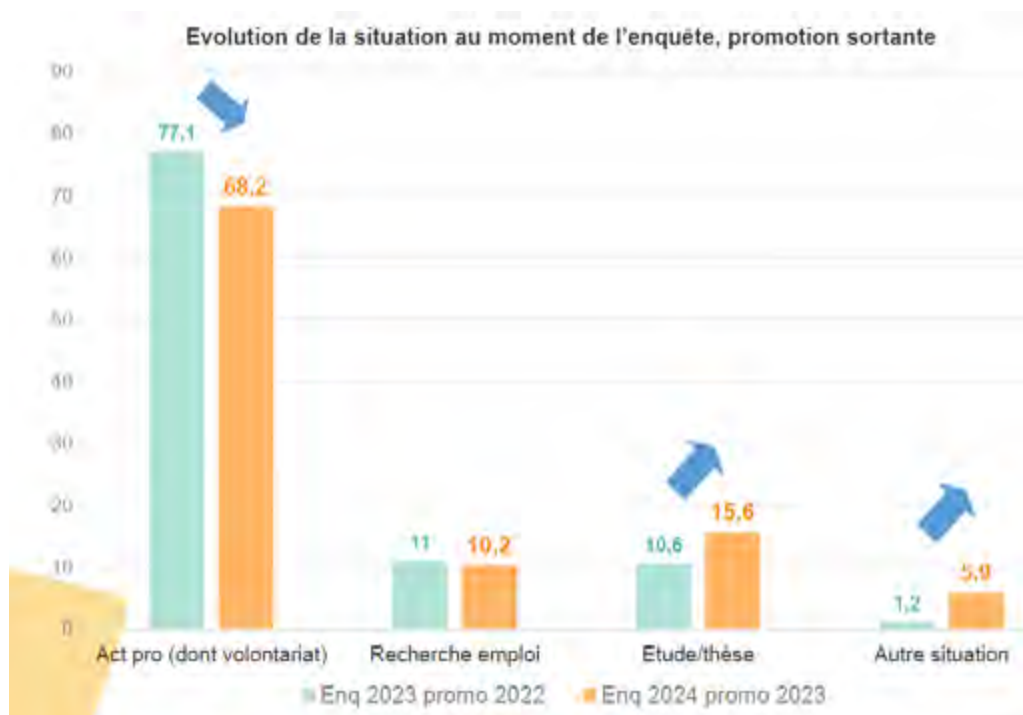
GRAPHIQUE 5 : Répartition selon le genre des entrants à l'Ordre



Note de lecture : en 2023, parmi les entrants à l'Ordre, on dénombre 644 femmes et 605 hommes. **Source :** CNOA

La profession de paysagiste en chiffres

Les débouchés (enquête 2024 sur les promotions à 6 mois, 12 mois et 24 mois) : Enquête mutualisée des 4 écoles de délivrant le diplôme DEP.



Les emplois occupés



Les structures / les entreprises

Répartition des structures/entreprises par promotion



Rémunération moyenne annuelle

Les rémunérations moyennes annuelles en France (primes et avantages inclus)

Evolution des rémunérations (en € courant)



Champ : moyenne calculée sur l'ensemble des répondants en activité professionnelle salariée à temps plein - primes et avantages compris (en € courants)

Lieux d'exercice de la profession

- 75% exercent en Province
- 20% exercent en Île-de-France
- 5% exercent à l'étranger

Féminisation de la profession

Sur la base des répondants :

En moyenne 48% des femmes occupent des emplois de chef de projet paysage et/ou chargé de projet paysage.

76% des femmes occupent un emploi de chargé d'étude, de mission, d'opérations de conseil.

64% des femmes occupent un emploi d'assistant paysagiste.

QU'EST-CE QU'UN PAYSAGISTE-CONCEPTEUR ?

Le métier de Paysagiste-concepteur se définit par une large pratique allant de la conception de parcs et jardins à l'aménagement des espaces publics jusqu'au grand territoire, que ce soit en milieu urbain, péri-urbain et rural. Créatif et sensible aux problématiques environnementales, il exerce un art de la transformation par le projet de paysage depuis sa planification, en mission d'étude ou de conseil, jusqu'à sa mise en œuvre.

La question du paysage est aujourd'hui fortement liée à celles du développement durable, des transitions et de la prise en compte des usages dans la perspective d'améliorer le bien-être des populations.

Dans ce contexte, le Paysagiste- concepteur structure et organise l'espace par une réflexion globale et continue, à la croisée des disciplines.

Il est de plus en plus amené à jouer un rôle de médiation pour favoriser la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs du territoire.

Avec une ambition partagée, celle de concilier qualité de vie et réponses concrètes et durables aux besoins ou fonctionnalités des lieux.

FAQ 2025 – ANNEXE 1 - ARCHITECTURE

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités de ces deux séries sont retenues : - STD2A (design et métiers d'art ; outils et langages numériques, physique-chimie) - STI2D (innovations technologiques, ingénierie et développement durable, physique-chimie) Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE PROFESSIONNELLE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	Trois spécialités sont retenues : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication	COEFFICIENT 2
	Les autres spécialités	COEFFICIENT 1

FAQ 2025 – ANNEXE 2 – PAYSAGE

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Enseignements civique et moral	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 2
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Mathématiques - Enseignement civique et moral	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

VOIE PROFESSIONNELLE		
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV-LV2) - Enseignement civique et moral - Arts appliqués et cultures artistiques	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues. Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités suivantes : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – Jardin – Paysage - Foret	COEFFICIENT 2
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		